



ASMA de la Vienne
DDT
20 rue de la Providence
B.P. 80523
86020 POITIERS CEDEX

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 11 décembre 2017

Dans sa séance du 11 décembre 2017, le Conseil d'Administration de l'ASMA86 constate que le service de la DDT n'a plus de correspondant local depuis plus de deux ans et vote la décision suivante :

Il est décidé de suspendre l'ensemble des prestations apportées par l'ASMA86, (billetterie, sorties, remise sur activité...) aux agents de ce service, à compter du 1er janvier 2018, dans l'attente qu'un nouvel agent, issu du CA ou non, se fasse connaître afin d'accepter d'être l'interface entre l'Association et les seuls agents DDT.

Etabli pour faire valoir et servir ce que de droit.

Poitiers le 11 décembre 2017

Le Président,
Alain DELAVAL